

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026
DE 10H00 à 12H00

DÉLIBÉRATION N° 2026-25

PREFECTURE DU NORD

01 JUL. 2026

ARRIVÉE

Objet : DÉLIBÉRATION SUR LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADCET

Sont présents :

M. Christophe COULON (avec le Pouvoir de M. Claude HEGO), M. Olivier ENGRAND (avec le Pouvoir de M. Franck DHERSIN), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le Pouvoir de Mme Paulette JUILIEN - PEUVION), M. Éric DONNAY (avec le Pouvoir de M. Nicolas SIEGLER), M. Julien POIX (avec le Pouvoir de Mme Héroïse DHALLUIN), M. Philippe BIALAIS, M. Marvin BOULANGER, M. Gérald THURU, M. Aldo TETTINI, M. Christian FOURCROY (avec le Pouvoir de M. Alain DUBREUCQ), M. Cédric DUPOND (avec le Pouvoir de M. Frédéric LETURQUE), M. Jean MOULLIERE, Mme Christelle MARQUES (avec le Pouvoir de M. Jean-François MONTAGNE), M. Stéphane JUMEAUX, M. Loïc LALYS (avec le Pouvoir de M. Philippe MIGNONET), M. Joël DUHENOY, M. Sylvain LOGEROT, Mme Stéphanie PORREYE, M. Michaël CANONNE, M. Pierre-Luc RAVET, M. Bertrand BEAUCAMP, M. Étienne PERIN (avec le Pouvoir de M. Philippe CARTON), Mme Patricia COPIN, Mme Brigitte HAVART (avec le Pouvoir de M. Christophe PILCH), Mme Marie Laurence BERQUEZ, M. Christophe GUCHE, M. Nicolas LOEUILLET, M. Hervé DAVELU.

Sont absents / excusés :

M. Franck DHERSIN, M. Frédéric LETURQUE, M. Jean-Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mme Paulette JUILIEN - PEUVION, M. Jean-Christophe LORIC, M. Arnaud DE RIGNÉ, M. Adrien NAVE, Mme Héroïse DHALLUIN, M. Sébastien LEPRETRE, M. Kwami AGBEGNA, M. Louis MARCY, M. Stanislas DENDIEVEL, M. Nassim SIDHOUM, M. Alain DUBREUCQ, M. Christophe PILCH, M. David THELLIER, M. Claude HEGO, M. Jean-Baptiste GROS, M. Jean-François MONTAGNE, M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Arthur LALAN, M. Laurent ACCART, M. Benoît COURTIN, M. Francis MARQUANT, M. Philippe MIGNONET, Mme Laure DOBIGNY, M. Michel MAGNIEZ, M. Benoît ROUZÉ, M. Philippe CARTON, M. Yann ROJO, M. Geoffrey CROCHET, M. Benoît WASCAT, M. Nicolas SIEGLER.

Secrétaire de séance : M. Julien POIX

Votes POUR : 39

Abstentions : 0

Votes CONTRE : 0

Ne participe pas au vote : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026

DE 10 H 00 à 12 H 00

DÉLIBÉRATION N° 2026 – 25

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'ADCET (Association pour le Développement des Transactions Electroniques dans les Territoires).

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France réuni sous la présidence de son Président, Christophe COULON, le 25 juin 2026,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5721-1 et suivants,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France par la délibération 2026-03 adoptée lors de la séance du 12 février 2026,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2026 portant modifications statutaires du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération 2025-26 du 10 décembre 2025 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu le budget primitif 2026 voté le 12 février 2026,

Vu les délibérations 2017-32, 2022-08 et 2023-06 autorisant l'adhésion du Syndicat à l'ADCET pour les exercices de 2017 à 2025 inclus,

Vu la délibération 2022-08 du 31 janvier 2022 révisant le coût d'adhésion à l'ADCET,

CONSIDÉRANT

- Le dispositif Pass Pass et l'ensemble des services et fonctionnalités associés fédérant les membres de la communauté Pass Pass pour l'accompagnement vers une mobilité multimodale des usagers et notamment pour des besoins futurs de cartes multi-services,
- L'intérêt de l'adhésion à l'ADCET pour le développement des transactions électroniques dans les territoires qui permet l'accès aux normes techniques pour développer ces fonctionnalités associées,
- Les montants fixés des cotisations de l'ADCET, suite à son Assemblée Générale en date du 30/01/2019, en fonction du type d'établissement adhérent et la demande consécutive de révision du Syndicat,

DÉCIDE

- De renouveler l'adhésion à l'ADCET pour les 3 exercices 2026, 2027 et 2028,
- De payer une adhésion de 500€ par exercice, soit 1 500€ sur trois exercices,
- D'opérer un renouvellement par tacite reconduction, sauf en cas de dénonciation ou de révision du coût d'adhésion, sur une période de 6 exercices à l'issue de l'exercice 2028, soit jusqu'à l'exercice 2034 inclus sauf en cas de dénonciation ou de révision du coût d'adhésion,

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Christophe COULON